



Abris de jardin fenêtres vues sur propriété

Par Scoubidou

Bonjour

Mon voisin a construit un abris de jardin d'une surface de plus de 6m² avec une hauteur de 2m24, dépasse largement la hauteur du mur mitoyen, de plus des fenêtres de jour sont dirigées sur ma propriété, terrasse et jardin, on se sent oppressé au vu de ces fenêtres, il a prétendu mettre en place un abris de 5m². Quels recours possibles auprès de la Mairie ? J'ai des photos à ma disposition. Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si le voisin n'a pas respecté l'autorisation d'urbanisme, vous pouvez demander au maire de venir constater et sévir.

A lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F642]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F642[/url]

Par Scoubidou

Merci

Par Burs

Bonjour,

pour un abri inférieur à 5m² pas de déclaration à faire. Ce qui ne légalise pas pour autant sa construction.

Par hideo

Attention certaines communes exigent dans le PLU une déclaration de tout abri de jardin et il ne faut pas que cela gêne les voisins ,et la hauteur est limitée .Il faut donc se renseigner à l'urbanisme.